

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA MISSION EGALITE ET DIVERSITE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 3 FEVRIER 2017,

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la proposition du Conseil Académique 31 janvier 2017,

PRESENTATION DU PROJET

L'Université Clermont Auvergne est dotée d'une mission « égalité et diversité».
Le Président propose aux administrateurs de nommer, dans cette mission Madame Agnès ROCHE, Vice-Présidente Conditions de travail & climat social. Le Conseil Académique a émis un avis favorable sur cette proposition.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne,
APRES avoir délibéré,

DECIDE

de nommer Madame Agnès ROCHE à la mission égalité et diversité de l'Université Clermont Auvergne.

Membres en exercice : 37
Votes : 32 Pour : 32
 Contre :
 Abstentions :

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-02-03-02

TRANSMIS AU RECTEUR : 09.02.2017

PUBLIE LE : 09.02.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.